



## GAZETTE N°46



Photo de Mme Martine B.

Chères Varennaise, Chers Varennais,

Le cycle des saisons, nous ramène vers le printemps, les jours reprennent des minutes et dans quelques semaines, la végétation va bourgeonner à nouveau. La commission fleurissement et embellissement va bientôt se réunir pour la commande des fleurs. Si vous souhaitez les rejoindre, vous serez bien accueilli dans une ambiance cordiale (s'adresser à).

Pendant les vacances de printemps en avril, aménagement devant l'école, la réfection de la cour de la mairie seront réalisés par Mathieu TP.

Nous continuons à travailler sur le projet MARPA ainsi que pour le parc sportif.

A partir du 1<sup>er</sup> Avril, il faudra emmener les cartons, papiers dans des collecteurs situés à côté des bennes à verres (le cimetière et le parking vers la salle M. Arland).

Le conseil municipal a voté contre l'installation de panneaux agri-photovoltaïques sur le territoire de Varennes afin de préserver la faune et la flore et le paysage de notre vallée. Le conseil de Coiffy-le-Bas a également voté contre. Ce sont nos deux communes qui seraient impactées. Si besoin, nous nous unirons pour défendre nos points de vue auprès des autorités qui accordent les autorisations.

Nous vous remercions de vos signalements sur des faits de notre village.

Nous avons eu une demande de la part de plusieurs parents à propos des chiens en liberté dans le village. Les enfants se sont fait courser et ont eu très peur. Nous vous demandons de tenir vos chiens en laisse à l'intérieur du village.



Malou Denis, Maire de Varennes sur Amance.

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2024**

### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 31 OCTOBRE 2024**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu du conseil municipal en date du 31 octobre 2024.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **VENTE DES PARCELLES AB 108 ET AB 313 SUR LE TERRITOIRE DE VARENNES-SUR-AMANCE - DIVISION DE LA PARCELLE AB 313 - réf : 2024-59**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de faire diviser la parcelle cadastrée AB 313 en deux (partie clôturée et partie non clôturée)
- d'accepter le devis du cabinet CARDINAL - LONGECHAMP 52200 LANGRES pour la division de la parcelle cadastrée AB 313
- que la facturation de la division parcellaire sera facturée à hauteur de 50 % entre la commune de Varennes-sur-Amance et 50 % le futur acquéreur, M. RIBEIRO
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **VENTE DES PARCELLES AB 108 ET PARTIELLEMENT AB 313 SUR LE TERRITOIRE DE VARENNES-SUR-AMANCE - réf : 2024-60**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'accepter la proposition de M. RIBEIRO Manuel d'achat des parcelles sur le territoire de Varennes-sur-Amance suivantes au prix de 3 000.00 € /hectare net vendeur :
  - Parcelle cadastrée AB 108 lieu-dit "Village" d'une contenance de 9 a 94 ca
  - Parcelle cadastrée partiellement AB 313 (partie clôturée) lieu-dit "Village" après division parcellaire
- De nommer Maître GENDROT Nicolas, notaire à Fayl-Billot, pour établir l'acte de vente
- Que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur
- D'autoriser le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **FONTAINE RUE DU PAQUIS - TRAVAUX DE RÉFECTION - réf : 2024-61**

Le Maire expose les devis reçus concernant la réfection de la fontaine située rue du Pâquis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de retenir le devis de DEFIS 52200 LANGRES pour la réfection de la fontaine en pierre située rue du Pâquis à Varennes-sur-Amance pour un montant de 4 450.00 €
- d'autoriser le Maire à signer le devis et tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **ADHÉSION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PRÉVOYANCE SOUSCRITE PAR LE CENTRE DE GESTION 52 - CONTRAT GROUPE "PRÉVOYANCE" - réf : 2024-62**

Vu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026** à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion 52 et SIACI SAINT HONORE – DIOT SIACI,



Pour mémoire les dépenses d'investissement 2024 au chapitre 21 s'élèvent à 295 347.03 €.  
Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 73 836.76 € (<25% x 295 347.03 €).  
Il y a lieu d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget communal principal, avant le vote du budget primitif 2025.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre - libellé	Crédits ouverts au budget 2024	Crédits à ouvrier avant le vote du BP 2025
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>295 347.03 €</b>	<b>35 000.00 €</b>
2113 – Terrains aménagés	130 000.00 €	35 000.00 €
2131 – Constructions bât publics	55 000.00 €	0.00 €
2138 – Autres constructions	40 000.00 €	0.00 €
2151 – Réseaux voiries	60 000.00 €	0.00 €
2188 - Autres immo. corp.	5 347.03 €	0.00 €
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>295 347.03 €</b>	<b>35 000.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,  
- AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget primitif ;  
- DIT que ces dépenses seront inscrites sur le budget primitif 2025.  
A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

#### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SAVOIR FAIRE - REFACTURATION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE 2024 - réf : 2024-68**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de refacturer à la Communauté de communes des Savoir Faire les frais de fonctionnement des écoles de Varennes-sur-Amance de l'année 2024 pour la somme de 1 535.21 €
  - d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier
- A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

#### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SAVOIR FAIRE - COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT - REFACTURATION D'ÉLECTRICITÉ DU POSTE DE REFOULEMENT DE 2024 - réf : 2024-69**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de demander le remboursement des frais d'électricité du poste de refoulement pour la période pour l'année 2024 qui s'élèvent à 1 555.03 € TTC
  - d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier
- A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Questions diverses :**

##### **Projet agrivoltaïque sur le territoire de Varennes-sur-Amance et Coiffy-le-Bas**

Le Maire expose que la société ELÉMENTS GREEN, 34000 Montpellier, a un projet agrivoltaïque avec un exploitant agricole du secteur sur diverses parcelles sur le territoire de Varennes-sur-Amance et de Coiffy-le-Bas.

Il s'agit d'implantation de tables-photovoltaïques, qui auront une hauteur comprise entre 1.60 m et 3.19 m, sur 1 zone sur le territoire de Varennes-sur-Amance et sur 2 zones sur le territoire de Coiffy-le-Bas.

L'assemblée souhaite que la population soit concertée via la gazette.

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2025**

#### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 DÉCEMBRE 2024 - réf :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu du conseil municipal en date du 12 décembre 2024.

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 1)

#### **FORET COMMUNALE - ÉTAT D'ASSIETTE 2025 - réf : 2025-01**

*Vu les articles L211-1, L214-6, L214-10, L214-11 et L243-1 à 3 du Code forestier ;*

*Vu le Règlement National d'Exploitation Forestière ;*

*Vu les articles 14 et 15 de la Charte de la forêt communale ;*

*Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;*

*Considérant la présentation faite par l'Agent patrimonial des parcelles proposées à l'inscription ou non à l'état d'assiette 2025 ;*

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

#### **PREMIÈREMENT,**

**-SOLLICITE** l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2025 :

**Parcelles dont le passage est demandé (coupes réglées)**

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
5	9.68	ACT
6	9.26	IRR
8	10.33	IRR
15	14.21	ACT
16	9.33	A2
22	5.68	A2
36	10.3	A2

-AUTORISE le Maire à signer tout document afférent.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

**FORET COMMUNALE - TRAVAUX SYLVIQUELS 2025 - réf : 2025-02**

Madame le Maire présente à l'assemblée les devis suivants relatifs aux travaux sylvicoles suivants :

- Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3 m, végétation herbacée ou semi-ligneuse de faible diamètre (< 5-7 cm) dans les parcelles 13.1, 32.1, 35.1
- Dégagement manuel en plein de régénération naturelle feuillue avec maintien du gainage : chêne dans la parcelle 13.1, 32.1, 35.1
- Ouverture de cloisonnement d'exploitation au broyeur - végétation ligneuse très dense ou de fort diamètre (ou réouverture) (> 5-7 cm) dans les parcelles 15.1, 5.1
- Maintenance de cloisonnement d'exploitation au broyeur dans une végétation peu importante (végétation herbacée ou semi-ligneuse de diamètre < 5-7 cm) dans les parcelles 16.1, 22.1, 36.1

Après analyse de ces documents, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- d'accepter les devis de l'entreprise MATHIEU Éric 52400 SOYERS pour un montant de 13 993.30 € HT soit 15 392.63 € TTC pour les travaux ci-dessus
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

**FORET COMMUNALE - réf : 2025-03**

M. Loukas BENARD, agent patrimonial ONF, informe l'assemblée

- que les chênes à gui situés sur le parcours de randonnée Saint-Gengoult sont malades et sont devenus dangereux pour les randonneurs.
  - que des travaux seraient nécessaires sur les chemins forestiers de Bouillevaux, des Oeillards et des Grands Bois
- Le conseil municipal décide de demander au Comité de randonnée de modifier le parcours de randonnée Saint Gengoult sur le territoire de Varennes-sur-Amance en supprimant le petit détour par les chênes à gui.

M. Loïc VOYARD explique qu'un RDV est déjà programmé le 31 janvier 2025 avec une entreprise pour faire établir des devis.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

**AVIS SUR LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE M. CLAUDE LAGARIDE SU LA COMMUNE DE COIFFY-LE-BAS ET LA COMMUNE DE VARENNES-SUR-AMANCE - réf : 2025-04**

Mme le Maire expose à l'assemblée que la société Eléments a pour projet le développement d'un projet agrivoltaïque sur la commune de Coiffy-le-Bas et la commune de Varennes-sur-Amance pour le compte de M. LAGARIDE Claude.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Considérant que la société Eléments porte un projet d'implantation agrivoltaïque au sol destiné à produire de l'énergie électrique, sur les parcelles privées appartenant à M. LAGARIDE Claude sur le territoire de la commune de Coiffy-le-Bas et la commune de Varennes-sur-Amance.

Considérant que l'implantation de ce projet de production d'énergie renouvelable a fait l'objet d'une enquête communale. Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis sur le projet d'implantation agrivoltaïque sur la commune de Coiffy-le-Bas et la commune de Varennes-sur-Amance pour le compte de M. LAGARIDE Claude.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide

- de refuser le projet d'implantation agrivoltaïque au sol porté par la société Eléments sur les parcelles privées appartenant à M. LAGARIDE Claude sur le territoire de la commune de Coiffy-le-Bas et la commune de Varennes-sur-Amance.
- d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à mener, dans la limite de ses attributions, toute action destinée à refuser ce projet.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

**EAU - TARIF DE LA REDEVANCE CONSOMMATION D'EAU POTABLE ET DE LA REDEVANCE POUR PERFORMANCE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2025 DE L'AGENCE EAU RMC - réf : 2025-05**

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

### **Décide**

- De fixer à 0.43 € /m<sup>3</sup> la contre-valeur correspondant à la « redevance pour consommation d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter de 2025,
- De fixer à 0.01 € /m<sup>3</sup> la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter de 2025.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **PERSONNEL COMMUNAL - ADHÉSION A LA CONVENTION DE PARTENARIAT RETRAITES DU CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE MARNE - réf : 2025-06**

Le Maire expose à l'assemblée que le Centre de Gestion de la Haute-Marne a réécrit la convention relative au partenariat retraites avec les collectivités et établissements de son ressort, qui après ses 6 années d'existence nécessitait une actualisation.

Considérant que la nouvelle convention de partenariat retraites sera applicable au 1er avril 2025 et prendra le relais de la convention actuelle, qui sera résiliée pour l'ensemble des signataires au 31 mars 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'adhérer à compter du 1er avril 2025** à la convention de partenariat retraites du Centre de gestion 52
- **d'autoriser** le Maire à signer la convention et tout document y afférent.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **SMIPEP - ADHÉSION DE LA COMMUNE DE LE-CHATELET-SUR-MEUSE - réf : 2025-07**

Vu la délibération de la commune de Le-Châtelet-sur-Meuse en date du 27/09/2018

Vu la délibération du SMIPEP du 09 décembre 2024 acceptant l'adhésion de la commune Le-Châtelet-sur-Meuse au SMIPEP Sud Haute-Marne

En vertu des articles L5211-18 et L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres disposent de 3 mois à compter de la notification de la délibération du SMIPEP pour se prononcer sur les demandes d'adhésion.

Le conseil municipal, donne un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune Le-Châtelet-sur-Meuse au SMIPEP Sud Haute-Marne.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **Questions diverses :**

#### Circulation des véhicules au croisement de la RD14 rue Varandelle et la RD 272 rue Sainte Barbe

M. Jurgen VAN CAUWENBERG expose à l'assemblée qu'il a été témoin de plusieurs situations dangereuses

C'est un virage à presque 90 degrés et la visibilité n'est pas très bonne.

Les camions et les gros véhicules agricoles prennent parfois des virages trop larges, ce qui pose des problèmes à eux-mêmes et à la circulation venant en sens inverse.

Le conseil municipal demande qu'un courrier soit envoyé au Pôle technique de Montigny-le-Roi, afin de demander la création de ligne délimitant le milieu de la chaussée.

### **Lecture du cahier de réclamations**

Le Maire donne lecture du message laissé sur le cahier de réclamations.

Mme ROCHEBLAVE remercie le conseil municipal pour avoir décoré et illuminé durant la période des fêtes de fin d'année le village.

### **SMICTOM**

M. Jurgen VAN CAUWENBERG relate à l'assemblée les diverses réclamations suite aux modifications concernant le ramassage des ordures ménagères (nombre de levées et coût).

Nous vous transmettons la réponse su SMICTOM Sud Haute-Marne à ce sujet :

La feuille de route de l'économie circulaire (FRET) nous réglemente à une collecte en porte-à-porte uniquement pour 2 flux (ordures ménagères et corps creux). C'est pourquoi sont mises en place les bornes corps plats (papiers - cartons) à compter du 1er avril 2025. Elles seront situées à côté des bennes à verre actuelles à côté du cimetière et sur le parking de la salle des fêtes Marcel Arland derrière l'église).

De plus, le renouvellement du marché de collecte nous conduit à une collecte tous les 15 jours ce qui nous a amené à diminuer le nombre de levées incluses dans l'abonnement de collecte. En effet, l'aspect incitatif de la redevance incitative perdrait tout son sens en maintenant 26 levées alors que le camion ne passera que 26 fois dans l'année. Enfin, le Smictom Sud 52 a fait son possible et s'est engagé pour maintenir autant que possible des tarifs 2025 proches de ceux de 2024, et ce malgré la hausse considérable des tarifs actuels due à l'inflation.

Pour toute réclamation, veuillez-vous adresser au SMICTOM Sud Haute-Marne 18 rue château du Mont 52600 CHALINDREY ou par mail : info@smictomsud52.fr

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2025**

#### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 JANVIER 2025**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu du conseil municipal en date du 16 janvier 2025.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

**CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA VOIRIE AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE - réf : 2025-08**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de valider la nouvelle convention d'assistance technique pour la voirie, ci-annexée
- d'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

**MISE EN PLACE DU PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE DES FACTURES DE LOYERS ET CHARGES - réf : 2025-09**

Vu le code Général des collectivités Territoriales,

Considérant que les règlements pourront être réalisés par prélèvement automatique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le règlement financier régissant le recouvrement des titres pour le prélèvement automatique
- autorise le Maire à signer la convention et toutes pièces consécutives à ce règlement avec la DGFIP

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DU DROIT DE PECHE ET DE SURVEILLANCE DE L'ÉTANG COMMUNAL ENTRE LA COMMUNE DE VARENNES-SUR-AMANCE ET L'ASSOCIATION "LES PETITS LOUPS 52400 - réf : 2025-10**

Mme DENIS Malou et M. VAN CAUWENBERGH Jurgen, étant membres du bureau de l'Association Les Petits Loups 52400, quittent la salle.

Vu la convention de mise à disposition gratuite de l'exercice du droit de pêche et de sa surveillance

Considérant qu'elle se terminait le 28 février 2025, il convient de la renouveler

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la convention de mise à disposition de l'étang communal situé sur la parcelle ZH021 pour l'exercice du droit de pêche et de surveillance à passer avec l'Association « Les Petits Loups 52400 » ;
- Dit que ladite convention est consentie à titre gratuit
- Précise que la durée de la convention est fixée à 3 ans, renouvelable tacitement.
- Autorise le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents y afférents

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

**BAIL DE LOCATION AVEC MADAME COOTS OPHÉLIE - DEMANDE DE CHANGEMENT DE LOCAL - réf : 2025-11**

Vu le bail de location entre la commune de Varennes sur Amance et Madame COOTS Ophélie concernant la salle du rez-de-chaussée du 19 Place de l'Eglise 52400 Varennes sur Amance (entre le cabinet médical et la bibliothèque)

Considérant la demande de la part de Madame COOTS Ophélie pour le changement de local pour celui à l'étage côté droit sans changement de loyer

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de répondre favorablement à la demande de Madame COOTS Ophélie pour le changement de local pour celui à l'étage côté droit sans changement le montant du loyer actuel (87.26 € + 20 € de charges)
- de proposer le local dans l'état actuel (avec l'isolation phonique du mur commun et la pose d'une 2ème porte d'entrée effectuées)
- d'accepter l'avenant n° 2 au bail de location
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant et tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Une réflexion est en cours pour le devenir du local situé au rez-de-chaussée du 19 Place de l'Eglise 52400 Varennes sur Amance (entre le cabinet médical et la bibliothèque)

**SALLE DES FÊTES MARCEL ARLAND - RÉFLECTION DE CERTAINES MENUISERIES - réf : 2025-12**

Le Maire expose le devis pour la réfection de certaines menuiseries dans la salle des fêtes Marcel Arland.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de retenir le devis de l'entreprise Menuiserie PETIT 52190 DOMMARIEN pour la réfection de certaines menuiseries dans la salle des fêtes Marcel Arland pour un montant global de 6 738.06 € HT, soit 7 108.65 € TTC
- d'autoriser le Maire à signer le devis et tout document afférent à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SAVOIR FAIRE - SENTIERS D'INTÉRÊT LOCAL - réf : 2025-13**

Le Maire expose la réunion du groupe de Travail Tourisme concernant les chemins de randonnées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de confirmer la reprise par la Commune de Varennes-sur-Amance de l'agrément pour le chemin de randonnée Saint Gengoulph auprès de la Maison Départementale du Tourisme de la Haute-Marne et l'adhésion au comité départemental de la randonnée pédestre de Haute-Marne (C.D.R.P.52)
- de refuser tout déclassement du sentier d'intérêt local Saint Gengoulph
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

**HARMONIE LA CONCORDE - CONTRAT DE VENTE POUR UNE PRESTATION - réf : 2025-14**

Le Maire expose la proposition de prestation gracieuse de la chorale "Un Grain de Phonie" de l'école de musique de Bourbonne-les-Bains à l'église de Varennes-sur-Amance le Jeudi 13 mars 2025 entre 18h30 et 19h30.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'accepter le contrat de vente entre l'Association La Concorde Harmonie de Bourbonne-les-Bains et la commune de Varennes-sur-Amance pour une prestation gracieuse de la chorale "Un Grain de Phonie" à l'église de Varennes-sur-Amance le Jeudi 13 mars 2025 entre 18h30 et 19h30.

- d'autoriser le Maire à signer le contrat et tout document y afférent  
A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

#### **MAISON DES CONSORTS RICHARD - réf : 2025-15**

Le Maire rappelle que l'acquisition de la maison des Consorts RICHARD, sise 19 rue Varandelle, est en cours avec l'EPFGE.

Après une visite du bien avant l'acquisition, l'EPFGE souhaite savoir si la commune désire la mise à disposition du bien.  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- informe l'EPFGE que la commune de Varennes-sur-Amance ne souhaite pas de mise à disposition du bien  
- rappelle que la commune effectuera l'entretien des espaces verts de ce bien jusqu'à son acquisition  
A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Questions diverses :**

##### Réfection des chemins forestiers des Oeillards et de Bouillevaux

Le Maire informe que le devis pour la réfection des chemins forestiers des Oeillards et de Bouillevaux est arrivé après l'envoi des convocations du conseil municipal. Il sera donc mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

##### Repas des Écoles de Varennes du 8 mars 2025

Le conseil municipal décide une mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes et de ses charges pour le repas des Écoles de Varennes du 8 Mars 2025.

Repas annulé

##### Projet agri-photovoltaïque du Varennes-sur-Amance et Coiffy-le-Bas

Mme VAN BOCKHOVE Hillegonda demande où en est le projet agri-photovoltaïque du Varennes-sur-Amance et Coiffy-le-Bas.

Le Maire rappelle que le conseil municipal a délibéré le 16 janvier 2025 contre ce projet et qu'à ce jour le promoteur n'a pas contacté la Mairie de Varennes-sur-Amance.

##### Cimetière

M. VOYARD Loïc informe l'assemblée que la stèle d'une ancienne tombe en mauvais état est tombée.

Une visite sur site aura lieu.

##### Voirie en mauvais état

M. VAN CAUWENBERGH informe l'assemblée qu'il y a des trous en formation dans la ruelle Sainte Barbe et que le chemin de la Côte de l'Orneau est en très mauvais état.

Le rebouchage des trous en formation dans la ruelle Sainte Barbe sera effectué par l'agent communal.

Quant au chemin de la Côte de l'Orneau, il est rappelé que c'est toujours un chemin privé de l'Association Foncière de Varennes et qu'il est en cours de reprise par la commune. Une éventuelle réfection sera étudiée quand la commune sera propriétaire.

Il est rappelé que logiquement ce chemin sert à desservir les propriétés situées à proximité. Ce n'est pas une route.  
La route pour aller à Coiffy-le-Bas ou Bourbonne-les-Bains est par les routes départementales 14 et 158.

## **INCIVILITÉS**

**RAPPEL : LES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS SONT PRIÉS DE RAMASSER LES DÉJECTIONS DE LEUR CHIEN DANS LE VILLAGE.**



# **ÉTAT CIVIL**



## **NAISSANCE :**

## **MARIAGE :**

## **DÉCÈS :**

Nous avons enregistré le décès de

- Monsieur BARICAULT Bernard le 13 décembre 2024 à Varennes-sur-Amance (52)
- Monsieur MASTALERZ Henri le 02 janvier 2025 à Dijon (21)

## **Services et commerces**

### *Les infos utiles*

#### **AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Les horaires d'ouvertures sont :

Du Lundi au vendredi : 9h00 à 11h30

Samedi : 8h30 à 11h

Information : Vous pouvez également y retirer vos sacs de tri (bleus et jaunes) et faire des photocopies en dehors des heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

**L'agence postale sera fermée du 07 au 12 avril 2025.**

#### **BOULANGERIE AMBULANTE « LE PETIT MITRON » DE BOURBONNE-LES-BAINS**

La boulangerie "Le Petit Mitron" 27 Rue du Général Maistre 52400 BOURBONNE-LES-BAINS effectue une tournée à Varennes du mardi au dimanche à partir de 12h /12h30 sur Varennes. Il n'y a pas d'épicerie.

**La boulangerie sera fermée du 17 au 31 mars 2025 inclus.**

#### **SECRÉTARIAT DE MAIRIE**

Les horaires d'ouvertures sont :

Le Mardi : 9h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30

Le Jeudi : 9h30 à 11h30

En cas d'urgence, s'adresser auprès des personnes suivantes :

- Maire : Mme Malou DENIS - 4 rue du Pâquis - 03 25 90 62 32 ou 06 88 50 01 12
- 1<sup>er</sup> adjoint : M. Olivier SAUSSOIS - 36 rue Varandelle - 06 09 02 05 94
- 2<sup>e</sup> adjoint : M. GRASPERGE Emmanuel - 4 rue Sainte Barbe - 06 75 74 87 93

#### **CABINET MÉDICAL** 19 Place de l'Eglise (à côté du Garage Martinet) :

Dr MIDY Véronique de Fayl-Billot et Dr WINGER Jean-Marc de Neuilly l'Evêque

**Permanences du Dr WINGER Jean-Marc : le mardi matin**

*Pour prendre rendez-vous appeler le cabinet médical de Neuilly l'Evêque au 03 25 84 03 35*

**Permanences du Dr MIDY Véronique : le mardi après-midi et le jeudi matin**

*Pour prendre rendez-vous appeler le cabinet médical de Fayl-Billot au 03 25 86 15 20  
ou uniquement les jours de permanence à Varennes sur Amance au 03 25 90 62 44*

**GENDARMERIE** : Tous les mercredis, la gendarmerie de Varennes-sur-Amance est ouverte au public de 14h à 18h.

**GARAGE MARTINET** : Jean-Marc vous accueille du mardi au samedi

**CORRESPONDANT DU JOURNAL LE JHM** : M. LANDRU Bernard – 07 80 30 12 80 -  
[bernard.landru@outlook.com](mailto:bernard.landru@outlook.com)

**Cabinet de « Massage mieux-être » au 19 Place de l'église à Varennes sur Amance.**

Ophélie COOTS vous accompagne vers le bien-être à travers différents Massages et Techniques douces de Reboutement :

**Shiatsu** : A pour vocation de vous libérer de vos tensions, quels soient musculaires ou psychologique. Augmente les défenses immunitaires en renforçant l'équilibre énergétique de votre corps.

**Massage Ayurvédique à l'huile chaude** : Harmonisation du corps et de l'esprit, réduit la fatigue et l'agitation mentale.

**Massage Cali-Détox** : Améliore la circulation sanguine et lymphatique. Optimise les fonctions éliminatoires de l'organisme. Détente globale du corps, agit sur les muscles tendons et articulations.

**Deep-Tissue** : Massage profond, pratiqué avec un niveau d'intensité conçu pour soulager les tissus musculaires. Effet libérateur.

Ouvert le Lundi et Vendredi de 9h à 19h, ainsi que le Mercredi et Samedi de 9h à 13h (uniquement sur rendez-vous)

En fonction de vos besoins, appelez-moi, je vous guiderai vers le soin le plus approprié.

Téléphone : 06.60.56.13.04

**Mme HUMBERT Edith, récupérateur de matières métalliques à Isches (88) :**

Elle propose de passer dans notre commune le

- Lundi 24 mars 2025
- Mercredi 24 Septembre 2025

Veuillez sortir devant chez vous vos objets métalliques uniquement la veille.

Pour tout renseignement, 03 29 07 94 47 aux heures des repas.

**Bibliothèque - médiathèque**

Les bénévoles de la bibliothèque seront heureux de vous accueillir aux horaires habituels (le mercredi et le samedi de 10h à 12h).

**Au Bar Masqué**

Comme de coutume, le Bar Masqué vous propose tabac, gaz, journaux, française des jeux, paiement de proximité (factures Trésor Public, amendes), repas et burger à emporter uniquement sur réservation.

Ouvertures : mardi, jeudi, vendredi 9h00-13h30/17h30-20h30 (fermeture en fonction de la fréquentation)  
Mercredi, dimanche 10h00-13h30.  
Samedi : 10h00-13h30/ 17h30-00h00

**Inauguration du nouveau barbecue en musique le vendredi 09 mai 2025 à partir de 18h00.**  
**Brasserie : Nouvelle carte d'été à partir du 1<sup>er</sup> avril**

## ASSOCIATIONS - Infos et dates à retenir

### Commune de Varennes-sur-Amance :

- **Jeudi 13 mars 2025** : Concert de la Chorale « Un grain de phonie » à 18h30 à l'église.  
Entrée libre – Possibilité de don dans un chapeau
- **Jeudi 08 mai 2025** : Cérémonie au monument aux Morts
- **Dimanche 08 juin 2025** : Repas communal des Aînés
- **Mercredi 18 juin 2025** : Cérémonie au monument aux Morts
- **Lundi 14 juillet 2025** : Cérémonie au monument aux Morts et repas (plus d'information ultérieurement)

### Écoles de Varennes-sur-Amance :

- **Vendredi 20 juin 2025** en soirée : Kermesse des écoles
- **Vendredi 19 décembre 2025** en soirée : Spectacle de Noël

### Association « Les Petits Loups 52400 » :

- **Jeudi 1<sup>er</sup> Mai 2025** : Randonnée – Renseignements auprès de Mme VAN BOCKHOVE Hillegonda (22 rue Varandelle)



- **Dimanche 11 Mai 2025** : Fête de la truite à l'étang de Varennes, ouverture de la pêche à 7h, buvette et restauration, animations.
- **Samedi 24 mai 2025** : Repas belge

- **Samedi 31 Mai 2025** : Vide grenier. Emplacement et entrée gratuites, buvette et restauration.



- **Samedi 27 septembre 2025** : Repas moules frites
- **Dimanche 12 octobre 2025** : Loto

#### Amicale Saint Gengouf :

#### Association Au Pays d'Arland :

- **Samedi 06 septembre 2025** : Journée Marcel Arland.

#### Autres associations extérieures :

- **Samedi 22 mars 2025** : Troupe théâtrale du foyer rural d'Aprey.

### **Association Sud Haute Marne Multimédia (SHMM)**

#### **Se former à l'informatique...**

Vous souhaitez vous initier ou améliorer vos connaissances à l'informatique, mieux maîtriser l'usage des outils numériques et leurs applications fort utiles.

L'association Sud Haute Marne Multimédia (SHMM) organise des formations au rythme de 2 heures par semaine en différents lieux du territoire de la Com Com :

- acquérir les connaissances de base pour bien utiliser un ordinateur ou un smartphone...
- aller sur Internet, faire ses démarches en ligne...
- communiquer via une messagerie ou les réseaux sociaux...
- savoir utiliser des applications bien pratiques...
- et cela en toute sécurité pour éviter les piratages ou les arnaques...



Si vous êtes intéressé, contactez Hubert CHAMPOUILLON au 06 30 58 06 33



### **Classe découverte à Courcelles : Les arts du cirque**

Les élèves de la classe maternelle-CP ont participé à une classe découverte à Courcelles sur Aujon, sur le thème du cirque. Le séjour était initialement prévu du 5 au 7 février mais une vilaine épidémie nous a constraint à rentrer plus tôt.

Heureusement, les deux premiers jours ont permis aux enfants de s'exercer sur des parcours de motricité et apprendre à faire des acrobaties, ils ont fait de nombreux ateliers pour apprendre à jongler et à tenir en équilibre sur des objets et ça ce n'était pas facile mais tous ont participé et se sont surpassés.

De beaux moments passés tous ensemble !! Courcelles, nous reviendrons !!

Par cette occasion, nous tenons à remercier les communes de Varennes, Vicq, Chézeaux et Champigny pour leurs dons. Mais également, tous nos généreux donateurs qui nous ont permis de récolter suffisamment d'argent via la trousse à projets, les dons libres et les différents évènements organisés par l'école et les parents d'élèves. Grâce à vous, nos classes découvertes deviennent possibles.

### **Les pièces jaunes**

Le vendredi 7 février 2025, les élèves de la classe élémentaire sont allés déposer 2 tirelires pleines de pièces pour la fondation des hôpitaux. Notre don va permettre d'améliorer le quotidien des enfants hospitalisés.





## Le centre de secours de Varennes sur Amance lance une campagne de recrutement en 2025

Le centre de secours est composé actuellement de 10 sapeurs-pompiers. Il assure les interventions d'incendies et de secours de jour comme de nuit sur 15 communes en 1er appel pour un total d'environ 110 interventions par an ce qui représente une sortie de secours tous les 3 jours et demi.

Pour réaliser ces interventions sur nos communes, nous sommes 10 femmes et hommes Sapeurs-pompiers volontaires et avons tous une activité professionnelle ou étudiante. Chacun prend sur son temps libre ou sur son temps de travail pour venir en aide au membre de votre famille, à vos maisons et à vos biens.

Bien sur 10 pompiers cela peut paraître beaucoup, mais nous ne sommes pas 10 à être prêts à intervenir en même temps. Les journées en semaine, seul 1, 2 ou même aucun d'entre nous sont disponibles pour vous venir en aide. L'effectif idéal du centre serait de 18 pompiers pour assurer un fonctionnement normal.

Alors dès aujourd'hui se pose la question, qui pour venir en aide à vos enfants, vos parents ou vous-même victime d'un malaise, d'une chute ou d'un accident, qui pour venir éteindre le feu qui couve dans votre maison ?

Certes, les centres d'interventions voisins existent mais les délais d'interventions seraient plus longs si les secours venaient de Fayl-Billot, Bourbonne, Montigny ou Langres.

Venez rejoindre l'équipe des sapeurs-pompiers de Varennes sur Amance pour renforcer l'effectif et assurer les missions de secours à personnes, d'incendies, de protections des biens de nos villages, nos familles, nos enfants et éviter à terme qu'un autre élément du service public si utile pour notre population rurale soit en péril.

Pour effectuer ses missions le centre est doté de 4 véhicules :

- \* VSAV : Véhicule de Secours Aux Victimes
- \* CCR : Camion Citerne Rural
- \*VLTU : Véhicule Léger Tout Usage
- \*MPR : Moto Pompe Remorquable

La caserne rénovée et agrandie en 2009 est fonctionnelle et est doté de vestiaires et sanitaires séparés (femme et homme), de 2 remises pour les engins, d'une salle de cours/foyer, d'un local d'alerte et d'un bureau.

L'activité de Sapeur-pompier est indemnisée suivant un taux horaire en fonction du grade et de l'activité (Formation, astreinte et intervention). Ces indemnités sont net d'impôt.

Vous avez entre 17 et 55 ans avec une condition physique normale et êtes en bonne santé, venez - nous rencontrerez afin de connaître nos missions, nos engins et le fonctionnement de notre caserne. Nous répondrons à toutes vos questions (modalité d'engagement, protection sociale, indemnisation, retraite, amicale, etc...).

Une réunion d'information aura lieu prochainement à la caserne et dont la date vous sera communiquée prochainement.

Vous pouvez également nous contacter dès maintenant au 0672424589 (Chef de Centre) ou 0630116153 (Adjoint) ou par mail [varennes@sdis52.fr](mailto:varennes@sdis52.fr) pour obtenir plus de renseignement ou prendre rendez-vous.

**N'HESITEZ PLUS, VENEZ VOUS RENSEIGNER.**

## GENDARMERIE



### INFORMATION ÉLU #PRÉSENTSPOURLESÉLUS

Commune de : 52504 VARENNES SUR AMANCE

Période P-I : 01 / 2023 à 12 / 2023  
Période P : 01 / 2024 à 12 / 2024



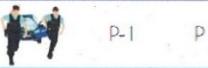
#### SÉCURITÉ ROUTIÈRE



Nombre total d'infractions	4	7
Dont infractions stupéfiants-Alcool	0	2
Total heures de sécurité routière	77	76
Nombre d'accidents corporels	0	0
Nombre de Tués	0	0
Nombre de Blessés	0	0

ST-DEV Version du 18-06-2021

#### INTERVENTION



	P-I	P
Nombre total d'interventions	15	12
Dont différents Violences intralamiales	0	0
Dont accidents de circulation routière	4	1
Dont tapages	0	0
Dont divagations	2	1
Dont ivresses publiques et manifestes	0	0



#### DÉLINQUANCE



	P-I	P
Nombre total d'atteintes aux biens	2	3
Dont Cambriolages	0	0
Dont Vols liés aux véhicules	0	0
Destructions et dégradations	1	0
Dont dépôt d'ordures ou déchets	0	0

PRÉVENTION	
ACTIONS DE PRÉVENTION EN HEURES / GENDARME	P-I P

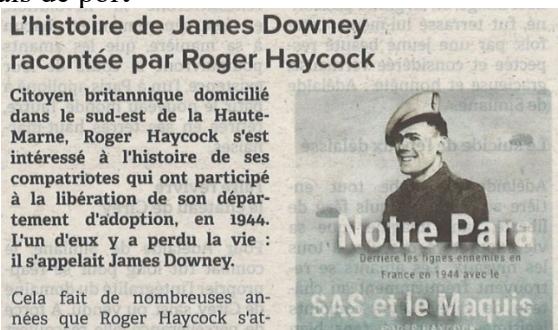
PRÉSENCE	
TOTAL HEURES / GENDARME SUR LA COMMUNE	P-I P



#### Vente du livre « James Downey » (document sur l'histoire du soldat britannique mort à Damrémont durant la seconde guerre mondiale, sur le maquis et inhumé à Varennes-sur-Amance) :

Roger HAYCOK, demeurant à Damrémont (52), a écrit un ouvrage documenté sur James Downey, le maquis français et local.

Si vous êtes intéressé par l'achat, possibilité sur internet : <https://www.amazon.fr/dp/B0DKJHLRLB>  
**Notre Para Derrière les lignes ennemis en France en 1944 avec le SAS et le Maquis Broché de Roger Haycock** (Auteur) au prix de 10.55 € hors frais de port



Cela fait de nombreuses années que Roger Haycock s'attache, avec ses amis français, à sortir de l'oubli la vie de James Downey, mort à l'âge de 24 ans le 11 septembre 1944 à Damrémont. Depuis 2017, une plaque sur le monument aux morts du village rend hommage à ce parachutiste. Depuis, chaque année, une délégation d'anciens militaires du Royaume-Uni vient saluer la mémoire de leur glorieux ancien. La vie de James Downey a fait l'objet d'un ouvrage qu'a fait paraître Roger Haycock en octobre 2024, en langue anglaise et en langue française, "Notre para. Derrière les lignes ennemis en France en 1944 avec le SAS et le maquis"

"SAS et le maquis" est un livre de 173 pages richement illustrées, disponible à la vente par l'intermédiaire notamment d'Amazon. Le portrait tout sourire de James Downey y figure en couverture. Downey participait à l'opération Hardy/Wallace du 2<sup>e</sup> régiment SAS. Il a d'abord opéré dans la région d'Aubérive, puis dans celle de Larivière-sur-Arance, sous les ordres du capitaine Hibbert et du lieutenant Robertson. Il a été mortellement blessé près de Damrémont, et il est décédé au camp du maquis de Varennes.



De passage sur la commune de  
VARENNES-SUR-AMANCE

le Mercredi 18 Juin 2025 de 14H à 18H.

LE REMOULEUR HAUT-MARNAIS

06.64.04.89.11

**Le Rémoleur  
Haut-Marnais**  
Mélanie Hiverant

COUTEAUX  
TRANCHEUSE A JAMBON  
GRILLE DE HACHOIR  
LAME DE ROBOT

CISEAUX :  
- ORDINAIRES  
- DE COUTURE  
- DROITS DE COIFFEUR  
- MICRODENTES  
- JAPONAIS  
- COURBES TOILETTEUR  
PEIGNES DE TONDEUSES

SECATEUR  
CISAILLE  
LAME DE TONDEUSE  
LAME DE BROYEUR  
OUTILS DE JARDIN

SCIE CIRCULAIRE  
CISEAUX A BOIS  
GOUGE

“Un entretien régulier de vos équipements vous évitera un renouvellement prématuro de vos outils.”

leremouleurhm@gmail.com  
06 64 04 89 11

# **SMICTOM SUD HAUTE-MARNE**

**18 rue du Château du Mont  
52600 CHALINDREY  
Tél : 03 25 84 43 71**

## **HORAIRES D'OUVERTURE :**

	<b>MATIN</b>	<b>APRES-MIDI</b>
LUNDI	9h - 12h	13h30 - 17h
MARDI	9h - 12h	Fermé
MERCREDI	Fermé	13h30 - 17h
JEUDI	9h - 12h	Fermé
VENDREDI	9h - 12h	Fermé

## **ATTENTION MODIFICATIONS IMPORTANTES A COMPTER DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2025**

Nous vous adressons ci-dessous le prochain calendrier de collecte 2025 d'avril à décembre 2025.

Nous vous alertons sur le fait que **le jour de collecte et la fréquence de collecte changent**.

- Le bac d'ordures ménagères sera collecté **le vendredi semaine impaire**
- Le bac ou sac de tri jaune (corps creux) sera collecté **le mercredi semaine paire**

**Prévoir de les sortir la veille au soir**

## Rappel :

- Résidences principales : 20 levées par an au lieu de 26
- Résidences secondaires : 10 levées par an au lieu de 13

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025**

Pour rappel, mon **ABONNEMENT DE COLLECTE** inclut :

**TARIFS 2025**

HABITAT INDIVIDUEL RÉSIDENCES PRINCIPALES	DOTATION	ABONNEMENT 20 LEVÉES	COÛT LEVÉE DE LA SUPPLEMENTAIRE
1 PERSONNE	80 LITRES	92,00 €	4,00 €
2 PERSONNES	140 LITRES	139,00 €	5,00 €
3 PERSONNES		181,00 €	5,00 €
4 PERSONNES	240 LITRES	232,00 €	7,00 €
5 PERSONNES		274,00 €	7,00 €
6 PERSONNES		327,00 €	10,00 €
7 PERSONNES	360 LITRES	369,00 €	10,00 €
8 PERSONNES ET PLUS		411,00 €	10,00 €

HABITAT INDIVIDUEL RÉSIDENCES SECONDAIRES	DOTATION	ABONNEMENT 10 LEVÉES	COÛT LEVÉE DE LA SUPPLEMENTAIRE
RÉSIDENCE SECONDAIRE	140 LITRES	131,00 €	5,00 €
RÉSIDENCE SECONDAIRE	240 LITRES	217,00 €	7,00 €
RÉSIDENCE SECONDAIRE	360 LITRES	306,00 €	10,00 €

HABITAT COLLECTIF ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES	DOTATION	ABONNEMENT 20 LEVÉES	COÛT LEVÉE DE LA SUPPLEMENTAIRE
	80 LITRES	92,00 €	4,00 €
	140 LITRES	139,00 €	5,00 €
	240 LITRES	232,00 €	7,00 €
	360 LITRES	327,00 €	10,00 €
PROFESSIONNEL	SANS BAC	20,00 €	
MAINTIEN COLLECTE HEBDOMADAIRE		FORFAIT EN +	446,00 €



**UN DOUTE, UNE QUESTION**

**SMICTOM SUD 52**  
03 25 84 43 71  
www.smiptom52.fr  
info@smictom52.fr  
18 rue Château du Mont – 52600 CHALINDREY  
RDV prochainement :  
30 avenue Gambetta – 52600 CHALINDREY

## **CALENDRIER DE COLLECTE 2025**

AVRIL à DÉCEMBRE



**CCSF**

### **À compter du 1<sup>er</sup> avril 2025**

Je dépose mes **PAPIERS - CARTONNETTES** en vrac dans les bornes dédiées à cet effet.



Les gros cartons vont à la déchetterie

### **À compter du 1<sup>er</sup> avril 2025**

Mon jour de collecte et ma fréquence de collecte **CHANGENT**.

Ma collecte en porte-à-porte concerne :



MON JOUR DE COLLECTE



Augiemont	Mardi	Mercredi	Le Paillly	Mardi	Jaudí
Autrosay	Mardi	Mercredi	Les Loges	Vendredi	Mercredi
Aubigny-sous-Varennes	Vendredi	Mercredi	Maizières-sur-Amance	Vendredi	Lundi
Aunoncourt-sur-Apance	Mardi	Mercredi	Melay	Mardi	Mercredi
Bauchamoy	Mardi	Mercredi	Montcharvot	Mardi	Mercredi
Baldmont	Jeudi	Mardi	Montesson	Jeudi	Mercredi
Bire	Vendredi	Mercredi	Montlandon	Jeudi	Lundi
Bioncourt	Mardi	Mercredi	Neuveille-lès-Vouisy	Mardi	Mercredi
Bussières-lès-Belmont	Vendredi	Mercredi	Noirant-Chatenoy	Mardi	Jaudí
Celsay	Jeudi	Lundi	Ouge	Jeudi	Mercredi
Chalaindrey	Vendredi	Jeudi	Palaiseul	Mardi	Lundi
Chamigny-sous-Yarennes	Vendredi	Mercredi	Panroy-en-Bassigny	Mardi	Mercredi
Chamoy	Mardi	Mercredi	Pierremont-sur-Amance	Jeudi	Mercredi
Chaudenay	Jeudi	Lundi	Pisseleu	Mardi	Mercredi
Chézeaux	Mardi	Mercredi	Poinson-lès-Fay	Jeudi	Mardi
Coiffy-le-Bas	Mardi	Mercredi	Pressigny	Jeudi	Mercredi
Coiffy-le-Haut	Mardi	Mercredi	Rivières-lès-Bois	Mardi	Lundi
Dorigiron	Vendredi	Mercredi	Rosay-sur-Amance	Jeudi	Lundi
Culmoint	Mardi	Mercredi	Rougaux	Jeudi	Lundi
Damémont	Mardi	Mercredi	Saint-Brinay-le-Bois	Mardi	Lundi
Enfonville	Mardi	Mercredi	Saint-Vallier-sur-Maine	Mardi	Jaudí
Faincourt	Jeudi	Mercredi	Saulx	Jeudi	Mardi
Fay-Billot	Mardi	Mercredi	Savigny	Jeudi	Mardi
Festres-sur-Apance	Mardi	Mercredi	Serqueux	Mardi	Mercredi
Fressay-en-Bassigny	Mardi	Mercredi	Soyers	Mardi	Mercredi
Génevrières	Jeudi	Mardi	Torcy-en	Mardi	Jaudí
Gemupt	Mardi	Mercredi	Torcy	Jeudi	Mardi
Gilly	Jeudi	Mardi	Troischamps	Jeudi	Lundi
Grenant	Jeudi	Mardi	Vallery	Jeudi	Mardi
Sauvionnelle	Mardi	Mercredi	Varennes-sur-Amance	Vendredi	Mercredi
Seurreley-le-Grand	Mardi	Lundi	Vaux-la-Douce	Mardi	Mercredi
Terreterre	Jeudi	Lundi	Velles	Mardi	Mercredi
la Quarte	Jeudi	Mercredi	Vicq	Vendredi	Mercredi
a Rocheille	Jeudi	Mercredi	Villars-Saint-Marcellin	Mardi	Mercredi
alériet-sur-Amance	Mardi	Mercredi	Violot	Mardi	Lundi
Laurens	Mardi	Mercredi	Vossey	Mardi	Mercredi
Laterville	Mardi	Mercredi	Voucourt	Jeudi	Mardi
Le Châtelier-sur-Mause	Mardi	Mercredi			
Le Piniville	Mardi	Mercredi			
Le Piniville-Annoncourt	Mardi	Mercredi			
Le Piniville	Mardi	Mercredi			

Le bac doit être présenté poignée côté voirie, couvercle fermé.



10

sur de collecte en semaine paire

**Comment lire mon jour de collecte ?**  
Par exemple la commune de AIGREMONT  
 le mardi semaine impaire

CALENDRIER DES MOIS											
MOIS	JOURNÉE		MOIS		MOIS		MOIS		MOIS		
	L	M	M	M	M	M	J	V	S	D	L
AVRIL	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
	25	26	27	28	29	30	31				
JUIN	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	23	24	25	26	27	28	29	30	31		
MAI	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	23	24	25	26	27	28	29	30	31		
AOÛT	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	23	24	25	26	27	28	29	30	31		
JUILLET	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	23	24	25	26	27	28	29	30	31		
SEPTEMBRE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	23	24	25	26	27	28	29	30	31		
OCTOBRE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	23	24	25	26	27	28	29	30	31		
NOVEMBRE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	23	24	25	26	27	28	29	30	31		
DÉCEMBRE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	23	24	25	26	27	28	29	30	31		

- Semaine paire
- Semaine impaire

**Les déchets sont à sortir en bordure de voie publique, la veille au soir.**

**La collecte est assurée les jours fériés sauf Noël et jour de l'An.**

**Pour une utilisation optimale du service, veillez à bien remplir les bacs et sacs avant de les présenter à la collecte.**

Dès que je rencontre un **CHANGEMENT DE SITUATION**, je le *SIGNAL* au Smictom pour que ma facture soit ajustée.

**■** Je m'assure d'avoir le volume de **BAC ADAPTÉ** à mon foyer car cela a une incidence sur la *FACTURE*.

Je consulte mes TARIFS 2025 au dos.

# HORAIRES D'ÉTÉ des déchetteries

À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2025

	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
Abainville	16:00 - 19:00		16:00 - 19:00		16:00 - 19:00	09:00 - 12:00 15:00 - 19:00
Arc-en-Barrois				14:00 - 18:00		09:00 - 12:00 14:00 - 18:00
Auberive			14:00 - 18:00			09:00 - 12:00 14:00 - 18:00
Bologne	09:00 - 12:00 14:00 - 18:00		09:00 - 12:00 14:00 - 18:00		09:00 - 12:00 14:00 - 18:00	09:00 - 12:00 14:00 - 18:00
Bourbonne-les-Bains	09:00 - 12:00 14:00 - 18:00			09:00 - 12:00 14:00 - 18:00		09:00 - 12:00 14:00 - 18:00
Chalindrey	08:30 - 12:00 13:30 - 18:00		08:30 - 12:00 13:30 - 18:00	08:30 - 12:00 13:30 - 18:00		08:30 - 12:00 13:30 - 18:00
Chateauvillain		14:00 - 18:00		09:00 - 12:00 14:00 - 18:00		09:00 - 12:00 14:00 - 18:00
Chaumont Brottes	08:30 - 12:00 13:30 - 18:00	08:30 - 12:00 13:30 - 18:00	08:30 - 12:00 13:30 - 18:00		08:30 - 12:00 13:30 - 18:00	08:30 - 12:00 13:30 - 18:00
Chaumont Z.I	08:30 - 12:00 13:30 - 18:00		08:30 - 12:00 13:30 - 18:00			
Colombey-les-Deux-Églises				14:00 - 18:00		09:00 - 12:00 14:00 - 18:00
Doulevant-le-Château		14:00 - 18:00				09:00 - 12:00 14:00 - 18:00
Éclaron	14:00 - 18:00		09:00 - 12:00 14:00 - 18:00			09:00 - 12:00 14:00 - 18:00
Eurville-Bienville	14:00 - 18:00		09:00 - 12:00 14:00 - 18:00		09:00 - 12:00 14:00 - 18:00	09:00 - 12:00 14:00 - 18:00
Fayl-Billot		14:00 - 18:00			09:00 - 12:00 14:00 - 18:00	09:00 - 12:00 14:00 - 18:00
Froncles		09:00 - 12:00 14:00 - 18:00		09:00 - 12:00		09:00 - 12:00 14:00 - 18:00
Joinville	08:30 - 12:00 13:30 - 18:00		08:30 - 12:00 13:30 - 18:00			
La Houpette	09:00 - 12:00 14:00 - 18:00	14:00 - 18:00		09:00 - 12:00 14:00 - 18:00		09:00 - 12:00 14:00 - 18:00
Langres	08:30 - 12:00 13:30 - 18:00	08:30 - 12:00 13:30 - 18:00		08:30 - 12:00 13:30 - 18:00	08:30 - 12:00 13:30 - 18:00	08:30 - 12:00 13:30 - 18:00
Montier-en-Der	08:30 - 12:00 14:00 - 18:00	08:30 - 12:00 14:00 - 18:00		08:30 - 12:00 14:00 - 18:00		08:30 - 12:00 14:00 - 18:00
Nogent	09:00 - 12:00 14:00 - 18:00	09:00 - 12:00 14:00 - 18:00	09:00 - 12:00 14:00 - 18:00		08:30 - 12:00 13:30 - 18:00	08:30 - 12:00 13:30 - 18:00
Prauthoy		09:00 - 12:00 14:00 - 18:00		09:00 - 12:00 14:00 - 18:00		09:00 - 12:00 14:00 - 18:00
Rimaucourt	14:00 - 18:00		09:00 - 12:00 14:00 - 18:00			09:00 - 12:00 14:00 - 18:00
Rolampont				09:00 - 12:00 14:00 - 18:00		09:00 - 12:00 14:00 - 18:00
Romain-sur-Meuse		09:00 - 12:00 14:00 - 18:00		14:00 - 18:00		09:00 - 12:00 14:00 - 18:00
Saint-Dizier	08:30 - 18:30	08:30 - 18:30	08:30 - 18:30	08:30 - 18:30	08:30 - 18:30	08:30 - 18:30
Val-de-Meuse			14:00 - 18:00		14:00 - 18:00	09:00 - 12:00 14:00 - 18:00
Wassy	13:30 - 18:00		08:30 - 12:00 13:30 - 18:00		08:30 - 12:00 13:30 - 18:00	08:30 - 12:00 13:30 - 18:00

**SDED 52** - 40 bis av. du M<sup>ai</sup> Foch - 52000 Chaumont - 03 25 35 09 29 - [www.sded52.fr](http://www.sded52.fr)

Conception service communication du SDED 52 - Publication avril 2025



## HORAIRES APPLICABLES du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2025

**Fermeture les jours fériés :** lundi 21 avril, jeudi 1<sup>er</sup> mai, jeudi 8 mai et jeudi 29 mai, lundi 9 juin, lundi 14 juillet, vendredi 15 août.

## NOUVEAU DISPOSITIF D'ACCÈS

**L'accès en déchetterie se modernise !**

Le contrôle d'accès s'informatise et s'automatise progressivement sur toutes les déchetteries du réseau du SDED 52. Ce dispositif de reconnaissance des plaques d'immatriculation facilite l'accès des usagers particuliers et professionnels aux 27 déchetteries.

## PARTICULIERS

Ceux dont la résidence principale se trouve dans le périmètre du SDED 52 n'ont aucune démarche à effectuer. Ils disposent de 30 passages par an (du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars), avec suivi disponible sur l'application du SDED 52. Des passages supplémentaires peuvent être demandés en cas de besoin.

## PROFESSIONNELS

L'inscription est obligatoire en ligne ou via l'application du SDED 52 en fournissant un extrait Kbis et les plaques d'immatriculation des véhicules. À chaque passage, les dépôts seront comptabilisés par le gardien pour un suivi des déchets. Les 10 premiers passages par an sont gratuits.

Les conditions de dépôt restent inchangées pour tous.

## UN DOUTE, UNE QUESTION ?

Je prends contact avec le SDED 52  
03 25 35 09 29 - [sded52@sded52.fr](mailto:sded52@sded52.fr)

Retrouvez toutes les informations sur le site [www.sded52.fr/dechetteries](http://www.sded52.fr/dechetteries) ou sur l'appli du SDED 52 disponible sur Google Play ou sur Apple Store



SCANNER-MOI !



# La chorale “Un Grain de Phonie” en concert dans votre village

## Les concerts :

Vendredi 07 mars - Voisey - 18h30 à la salle des fêtes

Jeudi 13 mars - Varennes sur A. - 18h30 à l'église

Jeudi 20 mars - Laneuville - 18h30 à la mairie

*Entrée libre - Direction : Sébastien HUGUENIN*

